

Baulmes - Vuitebœuf
 Rances - Champvent
 Essert-s.-Champvent
 Valeyres-s.-Rances
 Villars-s.-Champvent
 Vugelles-La Mothe
 Sergey - L'Abergement
 Method - Suscévaz
 Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité :

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Le lundi et le jeudi: 08h00 - 11h00

Le mardi: 17h30 - 19h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Jeudi 5 mai 2016

Valeyres-sous-Rances	10 h 00	Culte de l'Ascension. J. André.
Ballaigues	10 h 00	Culte à la montagne, cène et repas communautaire. A. Baehni et J.-M. Bonhote.
Chêne-Pâquier	10 h 00	Culte régional de l'Ascension. J. Wenger.

Dimanche 8 mai 2016

Baulmes	10 h 00	Culte. Cène. V. Richard.
Lignerolle	10 h 00	Culte. Cène. P.-O. Heller.
Chamblon	10 h 30	Culte. A.-C. Rapin.
Giez	9 h 00	Culte. Cène.
Grandson	10 h 15	Culte. Cène.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE – EGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES
 1^{er} dimanche du mois : messe à **9 h 30** en français - 3^e dimanche du mois : messe à **9 h 30** en italien

Contrôle des habitants Police des étrangers

Le bureau sera **fermé** le:

lundi 9 mai 2016

Merci de votre compréhension.

La préposée

Visibilité et sécurité routière

En application des dispositions de la loi sur les routes, la Municipalité rappelle aux propriétaires que les plantations ne doivent pas compromettre la visibilité, ni gêner la circulation.

En bordure des voies publiques, aux croisées des routes, débouchés de chemins et tournants, les haies doivent être taillées périodiquement de façon à ne pas dépasser la hauteur de 1 m au-dessus de la chaussée (règlement d'application de la loi sur les routes).

Les branches qui dépassent les limites de propriété et peuvent gêner le passage des véhicules et des piétons doivent être coupées.

Les signaux routiers doivent rester parfaitement visibles tout au long de l'année.

Le délai pour l'application des dispositions qui précèdent échoit au 15 juillet 2016.

Si ceux-ci n'étaient pas exécutés dans les délais, les travaux de taille nécessaires seront entrepris par l'équipe communale, sans avertissement préalable et cela aux frais des propriétaires.

La Municipalité

Destruction des plantes nuisibles

La Municipalité rappelle aux propriétaires et agriculteurs qu'ils ont l'obligation de détruire les chardons, la folle avoine et toutes les autres plantes nuisibles avant la formation de la graine.

La Municipalité

Fauchage des banquettes

Les propriétaires et agriculteurs ont également l'obligation de faucher les banquettes ou bordures au droit de leur parcelle.

Ces travaux devront être exécutés **avant le 15 juillet 2016, et s'étendent à l'entier du territoire communal.**

La Municipalité

Bibliothèque de Baulmes

La Bibliothèque de Baulmes sera **fermée: le vendredi de l'Ascension et lundi de Pentecôte**

Bulletin des avis officiels - Attention

Il n'y aura **pas de parution** durant la semaine du lundi de Pentecôte, soit le:

mercredi 18 mai 2016

Les mercredis où le Bulletin ne paraît pas figurent sur le site internet de la Commune de Baulmes sous le lien suivant: <http://www.baulmes.ch/fr/165/tarifs-de-publication-dans-le-bulletin-des-avis-officiels>

Merci de votre compréhension.

La rédaction



BAULMES
www.baulmes.ch

Tirs à balles

Des tirs à balles auront lieu au stand de Baulmes:

Tirs à 300 m

Mercredi 4 mai 2016 de 17 h 00 à 20 h 30

Tir des Aiguilles

Vendredi 6 mai 2016 de 15 h 00 à 20 h 30

Tir des Aiguilles

**Samedi 7 mai 2016 de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 30**

Tir des Aiguilles

Mercredi 11 mai 2016 de 17 h 00 à 20 h 30

Tir des Aiguilles

Vendredi 13 mai 2016 de 15 h 00 à 20 h 30

Tir des Aiguilles

Mercredi 18 mai 2016 de 18 h 00 à 20 h 30

Entraînement

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

La Municipalité



BAULMES
www.baulmes.ch

Demande de permis de construire (P)

N° CAMAC: 162052
Compétence: (ME) Municipale Etat
Commune: Baulmes
Lieu-dit et/ou adresse: Rue du Stand
Coordonnées: 530360/182455
N° de parcelle: 515
Propriétaire: Pérusset Yves, rue de la Tuilière 25, 1446 Baulmes, tél. 024 459 15 68
Auteur des plans: Rossel Anne, architecte, no registre mandataire: 2484, atelier d'architecture A. Rossel & P. Duvillard SA / Groupe AARC, rue des Terreaux 28, 1350 Orbe, tél. 024 441 53 83, fax 024 441 53 84
Nature des travaux principale: Construction nouvelle
Description de l'ouvrage: Construction de 3 hangars
Demande de dérogation: Le projet déroge à l'article 20 du règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire (distance aux limites)
Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle): Oui
Particularités:
Travaux situés hors zone à bâtir: Non
Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 4 mai 2016 au 2 juin 2016.

La Municipalité



RANCES

Tirs du mois de mai et juin 2016

Le 23 mai 2016 de 18 h 00 à 20 h 00
Tir d'entraînement et militaire

Le 6 juin 2016 de 18 h 00 à 20 h 00
Tir d'entraînement et militaire

Il est formellement interdit de circuler dans la zone dangereuse, au minimum une demi-heure avant le début des tirs et une demi-heure après la fin des tirs.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation de cet avis.

La Municipalité

Autorisation

Parcelle: N° 524

Dans sa séance du 26 avril 2015, la Municipalité a autorisé Monsieur et Madame Raphaël et Françoise Raymond à effectuer les travaux suivants:

Nature de l'ouvrage:

• Pose d'un velux de 1,18 X 0,79 m en façade sud.

La Municipalité

Mise à l'enquête complémentaire (C)

Commune: Rances
Compétence: (M) Municipale

Réf. communale: 02/2016
N° CAMAC: 162518
Parcelles: 65, 66, 67
N°s ECA : 54, 57, 55
Coordonnées : 530.650/179.130
Nature des travaux: Construction nouvelle. Modification de la toiture des cages d'escalier de 3 immeubles MINERGIE et aménagement de 42 places de parc, démolition de 3 bâtiments N° ECA 54, 55 et 57.
Situation: Rte de Valeyres 6
Propriétaire, promettant, DDP: Wicki Jean Management SA
Auteur des plans: Evequoz Jean-Yves Bureau d'architecture Bertola & Cie
Demande de dérogation: Certaines places de parc dérogent à limite des constructions et distance à la limite application art.72 RCAT - ouvertures en façade dérogent à l'art.12 RCAT.
Particularités: Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
N° CAMAC: 151333

Enquête publique ouverte du 04.05.2016 au 02.06.2016

La Municipalité

Assermentation du Conseil général et de la Municipalité Législature 2016-2021

La Municipalité 2016-2021 et les citoyennes et citoyens jouissant des droits civiques communaux sont invités à l'installation des nouvelles autorités communales:

JEUDI 19 mai 2016 à 19 h 30
à l'annexe de la grande salle

Ordre du jour:

Première partie présidée par M^{me} Evelyne Voutaz, Préfète :

1. Etablissement de la liste de présence à l'entrée
2. Assermentation des membres du Conseil général
3. Assermentation des membres de la Municipalité
4. Election d'un(e) Président(e) du Conseil général
5. Election d'un(e) Secrétaire du Conseil général
6. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation

Message de Madame la Préfète

Seconde partie présidée par le (la) nouveau (nouvelle) président(e):

7. Election d'un(e) vice-président(e)
8. Election des scrutateurs
9. Nomination des commissions
10. Nomination des délégués aux associations intercommunales et autres représentations
11. Divers

Merci d'avance de votre intérêt pour la vie de notre Commune.

Le bureau du Conseil



**VALEYRES
SOUS
RANCES**

Tirs du mois de mai

Jeudi 12 mai 2016 de 18 h 00 à 20 h 00
Tir d'entraînement + militaire

Mercredi 18 mai 2016 de 17 h 00 à 20 h 30
Tir du Goupil

Jeudi 19 mai 2016 de 17 h 00 à 20 h 30
Tir du Goupil

Vendredi 20 mai 2016 de 15 h 00 à 20 h 30
Tir du Goupil

Samedi 21 mai 2016 de 8 h 30 à 11 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30

Tir du Goupil

Vendredi 27 mai 2016 de 17 h 00 à 20 h 00
Tir en Campagne

Samedi 28 mai 2016 de 8 h 30 à 11 h 30
Tir en Campagne

Dimanche 29 mai 2016 de 8 h 30 à 11 h 30
Tir en Campagne

Il est formellement interdit de circuler dans la zone dangereuse pendant la durée des tirs. La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

La Municipalité

Autorisation

Dans sa séance du 26 avril 2016, la Municipalité a autorisé MM. Guy-Daniel et Martial Turin à effectuer les travaux suivants :

Parcelle: N° 18

ECA: No 245

Nature de l'ouvrage: Agrandissement de 2 fenêtres sur la façade nord, démolition des contrecœurs et remplacement de la porte accordéon de la façade sud par un vitrage isolé avec un contre-cœur en panneau plein.

La Municipalité

Installation des nouvelles autorités communales

Législature 2016-2021

Aux élus à la nouvelle Municipalité
Aux électrices et électeurs inscrits
Convocation de l'assemblée de Commune

ASSERMENTATION

Conformément à l'article 83 de la Loi sur les Communes, la Municipalité 2016-2021 et les électrices et électeurs communaux de Valeyres-sous-Rances sont convoqués en assemblée constituante des autorités communales le:

mercredi 18 mai 2016 à 19 h 30
Grande salle, salle des sociétés

Ordre du jour :

Dans un premier temps :

1. Etablissement de la liste de présence à l'entrée sur la base du rôle des électeurs à jour
2. Assermentation des membres du Conseil général
3. Assermentation des membres de la Municipalité
4. Election du Président du Conseil général
5. Election du Secrétaire du Conseil général
6. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation

Message de la Préfète, Madame Evelyne Voutaz

Dans un second temps, ce sera au Président élu de passer aux opérations suivantes :

7. Election du vice-président
8. Election des scrutateurs
9. Votation sur le nombre de membres de la commission de gestion 5 ou 3 (Minimum 3 + 1 suppléant selon le règlement du Conseil général)
10. Nomination des commissions
11. Nomination des délégués aux associations intercommunales et autres représentations: AIVM - Association Intercommunale du Vallon du Mujon SIAERV - Service Intercommunal d'Adduction d'Eau Rances - Valeyres-sous-Rances ORPC - Organisation Régionale de la Protection Civile SDISPO - Service Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe ASIOR - Association Scolaire Intercommunale Orbe et Région
12. Divers

Le bureau du Conseil



VUGELLES LA MOTHE

Avis

La Police cantonale nous informe que, dans le cadre d'un exercice regroupant l'ensemble des forces de maintien de l'ordre cantonales romandes et du Tessin, des hélicoptères survoleront les alentours de la Place de tir.

Ces déplacements aériens auront lieu les **18 et 25 mai 2016**; malgré un axe d'approche aérien Sud, moins péjorant pour la population, les nuisances sonores seront inévitables.

La Municipalité vous recommande donc de prendre les mesures nécessaires notamment au niveau du bétail qui pourrait être effrayé par ces manœuvres et vous remercie d'avance de votre compréhension.

La Municipalité



L'ABERGEMENT

Autorisation municipale

Dans sa séance du 25 avril 2016, la Municipalité a décidé d'autoriser les travaux suivants:

Objet: Abattage d'un sapin et de deux bouleaux qui seront remplacés, parcelle N° 259.

Requérant: Aymon Philippe, Clos Mermoud 8, 1355 L'Abergement.

Cet avis est affiché, pour information, aux piliers publics **du 29 avril au 18 mai 2016**.

La Municipalité



ORGES

Collecte des ordures ménagères Jour férié et rattrapage

Le ramassage des ordures ménagères aura lieu le:
vendredi 6 mai 2016

au lieu du jeudi de l'Ascension 5 mai 2016

Nous vous remercions d'en prendre bonne note.

La Municipalité

SANI-BOIS

André Overney

Traitement de charpente

Cirons - capricornes - vers du bois

Protections contre les fouines

Champignons du bois - méréule

1400 Yverdon - 024 445 23 20 - 079 418 65 20



REMERCIEMENTS

Profondément touchée par la sympathie que vous lui avez témoignée lors de son deuil, la famille de

Rose-Marie Vagnières-Güntert

vous exprime sa très vive reconnaissance.

Depuis 25 ans
à votre service

www.solcreations.ch

SOLCREATIONS

TOUT POUR VOS SOLS
PARTOUT DANS LE CANTON

Tél. 024 426 07 26 - 021 887 74 30

Prenez rendez-vous,
on se déplace chez vous!



Ecole de musique Champvent-Baulmes et environs

www.emcb.ch



PORTES OUVERTES Samedi 14 mai 2016 Collège de Feurtille BAULMES



10 h 00 Présentation instruments/école
10 h 45 Essai des instruments
11 h 00 Verre de l'amitié



EQUILIBRE

La kinésiologie est une méthode douce qui permet d'identifier l'origine d'un blocage physique ou émotionnel et d'en libérer le stress.

Le corps retrouve ainsi ses pleines ressources pour se mettre en mouvement et atteindre ses objectifs.

La kinésiologie peut vous aider dans les domaines suivants :

- Troubles du sommeil, fatigue
- Stress et angoisses
- Phobies
- Etape de vie difficile
- Comportement limitant
- Manque de confiance en soi
- Douleur inexplicée
- Douleurs chroniques : ventre, dos, migraines
- Troubles alimentaires
- Difficultés d'apprentissage

Christel Besuchet, kinésiologue diplômée, agréée ASCA

Rue en Parchet 3A - 1372 Bavois - Tél. 078/624 76 03

www.equilibre-kinesiologie.ch

Royal Institut
Centre de bien-être

ACTION
durant tout
le joli mois de mai



50%
sur tous
les massages

Fr. 45.- au lieu de Fr. 90.-

Pensez à vous et à la fête des mamans
Un bon fait toujours plaisir !!!

Massages thérapeutiques • Ventouses
Épilation définitive à la lumière pulsée
Massage assis à domicile ainsi qu'en entreprise
(Agréée ASCA)

Catherine Jonin
Rue du Clos 18 - 1446 Baulmes
Un seul numéro: **079 446 47 67**

Le Coin Chocolat

sera ouvert le

mercredi 4 mai
de 15 h 00 à 19 h 00

pour la fête des Mamans tout chocolat

Chez Jocelyne et Mélinda Rost-Perrier
Rue des Scies 2
1446 Baulmes - 079 390 67 91
leschocolatsdemelinda.ch

BULLETIN
DES
AVIS OFFICIELS

Rédaction et régie des annonces:
Greffe municipal de Baulmes
Tél. 024 459 15 66
Fax 024 459 19 64
E-mail: info@baulmes.ch



SKI-CLUB BAULMES

Membre FSS 589

CONVOCATION

Mise en ordre
du chalet de la Combette

Samedi 7 mai 2016 à 8 h 00
Dimanche 8 mai 2016 à 8 h 00

Souper le samedi pour les travailleurs

Réservations au 079 412 65 91 jusqu'au 5 mai 2016 le soir

Le Restaurant de
l'Hôtel de l'Ours
à Vuitebœuf



vous propose

Tous les dimanches
à midi

Buffet à gogo

Fr. 25.-/personne

Tous les jeudis
à midi

Buffet à gogo

Fr. 19.-/personne

Réservation: **024 459 22 59**

Mardi à dimanche, midi et soir

www.hotelours.ch

DEGUSTATION
VENTE DE VIN À CHAMPVENT

Samedi 7 mai 2016 dès 16 heures

Bienvenue à tous



C'est avec plaisir que nous vous invitons
à découvrir nos millésimes 2015

Pour tous renseignements :

Samuel et Fabiola Chapuis

Rue de l'Eglise 2 - 1443 Champvent

Mobiles : 078 789 05 13 ou 078 791 08 90

www.sfchapuis@gmail.com

Restaurant *Chez Anny*

1468 CHEYRES - Tél. 026 663 19 17 - Ouvert tous les jours



Menu de la Fête des Mères

Entrée - Vorspeise

Feuilleté aux morilles - Fr. 18.-

Menu

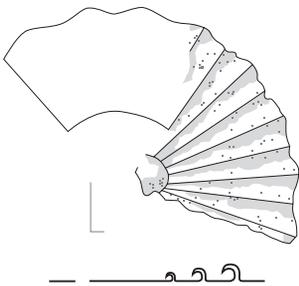
Petite crudité maison
Filets de perches du lac meunière - Pommes natures
Framboises et crème
Fr. 34.-

Plus petite carte



**Pour vos réservations:
026 663 19 17**

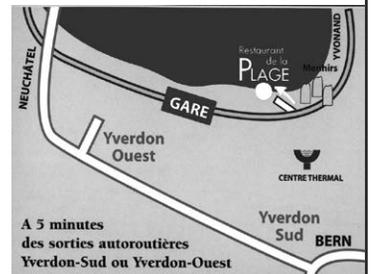
Nous nous faisons un plaisir de vous accueillir



Restaurant
de la
PLAGE

1400 YVERDON-LES-BAINS

**Téléphone 024 425 35 13
Fax 024 426 40 50**



Menu pour la Fête des Mères

Dimanche 8 mai 2016

Salade mêlée

Filets mignons de porc, sauce morilles
Pommes frites - Légumes du printemps

Coupe Romanoff

Prix du menu: Fr. 46.-

PLUS LA CARTE



Pour réservation: **Tél. 024 425 35 13**

Se recommandent: *la Famille Collaud et son personnel*

Dimanche 22 mai - 17h00

Temple de Baulmes

La belle Vielleuse

Ensemble baroque Danguy



dirigé par : **Tobie Miller**
soprano : **Monika Mauch**

**Œuvres pour
vielle-à-roue
soprano, violon
et continuo**

Charles **Bâton**
Michel **Corrette**
Jean-Baptiste **Dupuits**
M. **Ravet**

Entrée libre
Collecte à la sortie

<http://baulmes-culture.blogspot.ch>



Coproduit et diffusé
en direct par RTS-Espace 2
L'Heure Musicale

VOICI L'ABBAYE DE BAULMES

Fête des 10, 11 et 12 juin 2016

Grand cortège humoristique et folklorique

Vous pouvez encore vous inscrire pour participer avec un groupe ou un char à nos cortèges du samedi et dimanche. Inscriptions au 078 645 24 97 - Perusset Benoît. Nous comptons également sur toute la population pour la décoration de notre village, pour que la fête soit belle et vous en remercions d'avance.

Tir des jeunes: il aura lieu le vendredi 10 juin 2016 de 16 h 00 à 19 h 00. **Attention au stand 50 m avec « Carabine »,** vous avez entre 10 et 16 ans, alors venez nombreux (classement garçons et filles séparés).

PROGRAMME DE LA FÊTE

VENDREDI 10 juin	Dès 19 h 15	Proclamation des résultats du tir des jeunes devant l'Hôtel de Ville, suivi du cortège et du lâcher des ballons sur le terrain de foot - Ouverture de la salle
	Dès 20 h 00	Bal gratuit avec «Les Galériens»
SAMEDI 11 juin	Dès 18 h 30	Proclamation des Rois à l'Hôtel de Ville
	Dès 19 h 15	Grand cortège folklorique suivi du Bal des Rois
		Bal gratuit avec « Les Galériens ». Bar
DIMANCHE 12 juin	Dès 16 h 00	Grand cortège folklorique avec Rois et Reines, suivi du bal gratuit avec «Les Galériens». Bar

VENEZ NOMBREUX À NOS 2 CORTÈGES

Les 3 bals sont gratuits

Restauration chaude tous les soirs

PROGRAMME GASTRONOMIQUE

Vendredi 10 juin 2016 Pâtes OFFERTES

Repas du 11 juin 2016 Variante A: Pâté en croûte tradition - Langue de bœuf - Pomme mousseline, salade - Sorbet ou glace - Café

Variante B: Pâté en croûte tradition - Emincé de bœuf Stroganov - Pommes mousseline, salade - Sorbet ou glace - Café - Prix pour les deux variantes: **Fr. 40.-**

Banquet officiel du Saladine de chanterelles au vinaigre balsamique - Roastbeef - Beurre aux trois poivres - Gratin dauphinois -

dimanche 12 juin 2016 Jardinière de légumes - Trio de fromages - Verrine vaudoise, glace vanille, meringue et crème raisinée - Café

Prix: **Fr. 50.-**

OUVERT TOUS LES JOURS - Paiement sur place

Boucherie – Charcuterie – Chevaline
PERUSSET

www.boucherieperusset.ch
 GRAND-RUE - 1446 BAULMES - Tél. 024 459 14 02
Poulet rôti au grill

ACTIONS DE LA SEMAINE

Entrecôte de bœuf parisienne à Fr. 33.50/kg
 Costine de porc marinée à Fr. 16.50/kg

Exposition
à l'Hôpital de St-Loup
des peintures de
Charles Vaudroz
du 9 mai
au 1^{er} juillet 2016

C'est à Rolle le 8 mars 1939 que Charles est né. Il y a passé toute sa scolarité et y habite toujours.

Charly, comme tout le monde préfère l'appeler, se promène dans la nature et observe, mémorise des paysages. Regarder chaque détail d'une plante, d'un arbre, d'une fleur, d'un lac, d'une rivière ou montage fait partie de son art.

Surprendre des effets de lumière, de ciels orangeux, de lever ou coucher de soleil et ensuite les reproduire en peinture ou en dessin au grès des saisons, est son art de vivre.

Les bouquets de fleurs et les natures mortes représentent également un grand intérêt à ses yeux.

L'artiste s'efforce constamment de représenter au mieux ce qu'il a pu observer dans la nature qu'il aime tant et espère ainsi en faire profiter pleinement tous les amateurs de beaux-arts.

Pour le contacter :
Charles Vaudroz
Ch. du Martinet 2 - 1180 Rolle
021 825 23 29

CREASOLS
 DESIGN SÀRL
 OSEZ L'EXTRAVAGANCE

PARQUETS - MOQUETTES
 PVC - LINO - STORES
 024 459 11 32

DEVIS GRATUIT
 VENTE A L'EMPORTER

SHOWROOM
 CHAMPS LOVATS 13 - 1400 YVERDON
 WWW.CREASOLS.CH

CERUTTI
MAÇONNERIE

1422 Grandson

Neuf et rénovation
 Aménagements - Fouilles

DEVIS GRATUIT
ET SANS ENGAGEMENT

Travail soigné - Prix concurrentiels

078 623 44 26

La famille Raymond Perriard
a le plaisir de vous annoncer
que le
Chalet
de Grange-Neuve
est ouvert



Croûtes au fromage
 Fondues - Assiettes froides

1446 BAULMES
024 459 11 81, chalet
079 409 10 74, privé

Un chaleureux

MERCI

à toutes les personnes
qui, par leur présence,
leur don
ou leur aide, ont
contribué à la réussite
de la journée
du 1^{er} mai dernier

Société de couture, Champvent

Tir Sportif



Le Goupil

TIR DU «GOUPIL» - VALEYRES-SOUS-RANCES

Mercredi 18 mai 2016 de 17 h 00 à 20 h 30

Jeudi 19 mai 2016 de 17 h 00 à 20 h 30

Vendredi 20 mai 2016 de 15 h 00 à 20 h 30

Samedi 21 mai 2016 de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Chaque soir: petite restauration, grillades, frites, salades

Samedi midi: REPAS dès 12 h 00 (Rôti à la broche - Frites - Légumes - Salade - Fromage - Dessert - Café)
 Adultes: Fr. 25.-/personne - Enfants de 6 à 15 ans: Fr. 1.- par année d'âge

Inscriptions: Jean-Yves Conrad, 079 637 96 09

Bienvenue à toutes et à tous

La Société se réjouit de vous accueillir dans son stand et à sa sympathique buvette.

Le comité



VOTATION FÉDÉRALE DU 5 JUIN 2016

1. Initiative populaire du 30 mai 2013 «En faveur du service public»
2. Initiative populaire du 4 octobre 2013 «Pour un revenu de base inconditionnel»
3. Initiative populaire du 10 mars 2014 «Pour un financement équitable des transports»
4. Modification du 12 décembre 2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)
5. Modifications du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)

ARRÊTÉ DE CONVOCATION du 9 mars 2016

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

Vu:

- la décision du Conseil fédéral du 27 janvier 2016
- la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques et son ordonnance du 24 mai 1978
- la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger et son ordonnance du 16 octobre 1991
- la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 25 mars 2002 (RLEDP)
- le préavis du Département des institutions et de la sécurité

arrête

CONVOCAZIONE

Article premier. – Les électrices et les électeurs en matière fédérale (art. 8 RLEDP) sont convoqués le **dimanche 5 juin 2016** pour se prononcer sur les objets cités en titre.

OUVERTURE DU SCRUTIN

Art. 2. – Les bureaux de vote sont ouverts le jour du scrutin pendant une heure au minimum; ils sont obligatoirement clos à 12 heures au plus tard.

Le vote peut également s'exercer par correspondance, dès réception du matériel, selon les articles 17b à 17d LEDP.

Les modalités locales de vote, fixées par la municipalité, sont affichées au pilier public.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Art. 3. – Tout citoyen suisse, homme ou femme, âgé de 18 ans révolus, inscrit au rôle des électeurs et pourvu du matériel officiel, a le droit de participer aux scrutins.

Le droit s'exerce exclusivement dans la commune où l'électeur est inscrit (domicile politique).

Les conditions et modalités de participation des Suisses de l'étranger, inscrits comme tels au registre central de la Commune de Lausanne, sont réservées.

Les personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 CC) sont privées du droit de vote. Elles peuvent être réintégrées, en prouvant qu'elles sont capables de discernement, par demande adressée à la municipalité au moins 10 jours avant le scrutin.

RÔLE DES ÉLECTEURS

**Transfert au Canton –
Commande du matériel de réserve**

Art. 4. – Les communes doivent transmettre au Canton par voie informatique la liste des électeurs inscrits du **jeudi 14 au jeudi 21 avril 2016 à 17 heures (dernier délai)**. Tout retard ou problème doit être signalé dès que possible au Service des communes et du logement (Division affaires communales et droits politiques).

Sont d'ores et déjà inclus dans ce fichier les citoyens qui deviendront majeurs d'ici au 5 juin et, dans les communes où un scrutin communal a simultanément lieu, les citoyens étrangers qui remplissent les conditions légales.

Le matériel de réserve (y c. pour les scrutins communaux éventuels) doit être commandé, via l'application Votelec, dans le délai fixé à l'alinéa 1 ci-dessus.

Mise à jour

Art. 5. – Pour la gestion des mutations jusqu'à la clôture du rôle, les greffes municipaux se conforment aux dispositions de la LEDP et de son règlement d'application ainsi qu'aux instructions du Canton.

Consultation – Clôture

Art. 6. – Le rôle des électeurs peut être consulté pendant les heures d'ouverture du greffe municipal; le droit de réclamation s'exerce auprès de la municipalité **au plus tard lundi 30 mai**, conformément à l'article 7 LEDP.

Le rôle des électeurs est clos le **vendredi 3 juin à 12 heures**.

MATÉRIEL OFFICIEL

Art. 7. – Le canton adresse l'ensemble du matériel officiel aux électeurs. Ces documents doivent leur parvenir **entre le 9 et le 13 mai**.

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au greffe municipal **jusqu'au vendredi 3 juin à 12 heures au plus tard**.

MANIÈRE DE VOTER

Au bureau de vote ou par correspondance

Art. 8. – L'électeur choisit librement de se rendre au bureau de vote ou de voter par correspondance (par voie postale ou en déposant son vote à la commune).

Rappel concernant le vote par correspondance

- Il faut que l'enveloppe de vote jaune fermée (avec les bulletins à l'intérieur) d'une part et la carte de vote (avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre) d'autre part soient renfermées dans l'enveloppe de transmission.
- La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune.
- En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.

Vote au bureau de vote

Art. 9. – Les électeurs qui choisissent de voter au bureau de vote doivent se munir du matériel reçu: carte de vote à usage unique (obligatoire), enveloppe de vote et bulletins de vote, à l'exception de l'enveloppe de transmission.

Vote des malades

Art. 10. – Les citoyens âgés, malades ou infirmes votent par correspondance. Au besoin, ils peuvent demander, **au plus tard le vendredi 3 juin**, à voter à domicile ou en établissement pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

Militaires – Protection civile

Art. 11. – Les militaires en service et les personnes accomplissant du service dans l'organisation de la protection civile peuvent voter par correspondance.

DÉPOUILLEMENT

Art. 12. – La priorité doit être donnée au dépouillement de la votation fédérale.

Le dépouillement anticipé est autorisé.

SAISIE DES RÉSULTATS

Art. 13. – Les résultats de la votation fédérale (à l'exclusion des résultats des scrutins communaux) sont obligatoirement saisis dans l'application Votelec.

En cas d'impossibilité, ils sont communiqués au Bureau électoral cantonal par téléphone (021 316 41 55 ou 021 316 40 72) ou par fax (021 316 41 90).

PROCÈS-VERBAUX

Art. 14. – Un exemplaire de chaque procès-verbal, signé du président et du secrétaire du bureau:

- est affiché immédiatement au pilier public;
- est transmis par les soins du président au préfet selon les instructions de ce dernier;
- est conservé dans les archives de la commune.

MATÉRIEL DE VOTE

Art. 15. – Le matériel officiel qui a servi aux votations (bulletins, feuilles de contrôle et de dépouillement, enveloppes et cartes de vote, matériel non pris en compte, etc.) **est soigneusement conservé au greffe**.

Ce matériel pourra être détruit, sur autorisation du Canton, lorsque le résultat final aura été définitivement constaté par le Conseil fédéral.

PUBLICATION

Art. 16. – Le Conseil d'Etat fait publier les résultats des votations dans la Feuille des avis officiels.

RECOURS

Art. 17. – Les réclamations contre la violation des dispositions sur le droit de vote et les irrégularités affectant la préparation et l'exécution des votations doivent être adressées sous pli recommandé à la Chancellerie d'Etat:

- dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours;
- mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats dans la Feuille des avis officiels.

DISPOSITIONS FINALES

Art. 18. – Pour le surplus, les opérations de vote se déroulent conformément à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et à son règlement d'application du 25 mars 2002.

Art. 19. – Le présent arrêté sera imprimé et publié dans la Feuille des avis officiels; il sera envoyé aux préfets et, par eux, aux municipalités. Celles-ci le feront afficher au pilier public **au plus tard le lundi 18 avril 2016** et, en temps utile, à l'entrée de chaque local de vote.

Le Département des institutions et de la sécurité est chargé de son exécution.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 mars 2016.

Le président:

P.-Y. Maillard

Le chancelier:

V. Grandjean